L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 31 DECEMBRE 1873. 47me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS. MERCREDI MATIN, 31 DECEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 36 de la rue de Chartres—Vêtements faits sur commande.

Par Placide J. Spear, au No 17, rue Baronne—Vente continue de bijoux, montres, etc.

Aussi, coin Conti et Bourbon, vente continuée de bijoux, montres, etc.

Par D. E. Morphy, au No 15, rue Cressman—Tabac en feuilles.

Par G. Léaumont, au No 60 de la rue de Chartres—Habillements, articles de toilette, chapeaux, etc.

Par A. H. Pons, coin Passage de la Bourse et la rue de la Douane—Comptoirs, étagères, miroirs, cigares, etc.

ATTENTION:

Clôture définitive à 10½ heures, par Placide J. Spear, encanteur—des gages forfaits à J. Angéde, coin Bourbon et Conti. Ceci est votre dernière chance. Assistez-donc à cette vente, afin d'obtenir des objets à vil prix.

Tabac. Tabac.—Voyez l'annonce d'encan de M. D. E. Morphy.

SPECTACLES.

Mardi, 30 Décembre 1873.

ACADEMIE.—Black Crook.

VARIÉTÉS.—Chevaliers de Momus.

CONFISERIE.

ACHETEZ vos Fruits cristallisés à 60 cents la livre, Fruits français assortis et Beignets d'Abricots à $1 10 cents, Bonbons fins assortis à 75 cents, chez A. LEMANNE, 207 rue de Chartres. Voyez l'annonce.

Réduction des Dettes.

Nous avons rendu compte de l'exposé des dettes de l'Etat tel qu'il a été publié par la commission d'experts qui avait été chargée de faire cet examen, et nous avons dit que ces dettes dont le total, en y comptant les contingents possibles, s'élève à 53 millions, pourrait être réduit à 12 millions avec l'aide des Cours qui se sont déjà en plusieurs occasions montrées favorables à la mesure. Mais les cours ne sont pas notre plus grande sûreté, et nous trouvons qu'en cela le rapport de la commission se distingue par un caractère un peu trop marqué de confiance. Les Cours, jusqu'à présent, ce nous semble, ont manifesté assez peu d'intérêt pour les propriétaires et les contribuables et souvent, très souvent, ces derniers ont eu à se plaindre de la manière dont la justice a été rendue à leur égard.

Mais une considération nous rassure. L'Etat, pour manipuler ses dettes, pour les augmenter ou les réduire, n'a pas besoin précisément de l'appui des tribunaux. L'Etat ne peut être attaqué ni traduit en justice, et, sous ce rapport, il est pleinement souverain. Il peut donc, comme nous l'avons déjà avancé, traiter à son aise toute question de finance et de dette quand le moment est arrivé pour la législature de discuter le budget. Le budget est là pour faire raison de toutes les prétentions. Il mentionne ce qu'il veut payer et alors il contient une allocation à cet effet. Quand il est muet, c'est qu'il ne veut rien allouer, et quand il n'alloue rien, l'Etat ne doit rien. C'est là le rôle du budget, qui s'érige ainsi en justice financière de l'Etat, et de laquelle il n'y a pas d'appel.

La Législature, pour délivrer l'Etat des obsessions de ses créanciers, n'a donc qu'à les omettre dans la carte à payer et ces créanciers n'ont plus bouche à parler ni de demande à faire car leurs droits sont expirés. Il suffira donc à la Législature prochaine de s'abstenir de toute allocation en faveur des obligations regardées comme indignes de vivre pour qu'elles soient nulles et de nul effet. Ainsi nous n'avons pas à nous inquiéter des dispositions des cours à l'égard des dettes, ces dettes dépendant entièrement de la Législature pour ce qui concerne l'Etat.

Un journal, qui est pour la réforme financière, émet l'opinion qu'il eût mieux valu ne pas convoquer la Législature du Peuple dont l'esprit d'opposition forcée pourrait faire échouer les bonnes intentions de l'autre. Nous n'entrevoyons pas d'une manière claire la puissance de l'argument. Nous ne comprenons pas que cet antagonisme soit un obstacle à une bonne Législation soit par l'une soit par l'autre Assemblée. Au contraire, nous devons croire pour l'honneur des deux qu'il y aura plutôt émulation pour le bien que pour le mal et que le niveau des dettes s'en ressentira plutôt au profit de ceux qui sont obligés de les payer sans les avoir faites et sans qu'elles leur aient servi, qu'au profit de ceux qui n'ont eu en vue que leur intérêt personnel en les faisant et qui les ont faites sans en payer la moindre partie.

On sait, du reste, depuis longtemps que la Législature du peuple est radicalement engagée à la réforme et que c'est là son premier principe. Que le Congrès soutienne le résultat du vote populaire et rende à cette législature le pouvoir qui lui appartient légalement et dont elle a été privée par la force brutale, et la première chose qu'elle fera sera de brocher sur les dettes et les taxes de manière à les réduire aux proportions où elles étaient avant la guerre, dans un temps où cependant, l'Etat riche et prospère, et maître de son avenir, eût pu se passer, à la rigueur, la fantaisie de quelques améliorations aventureuses.

Aujourd'hui que cet Etat est obéré, aujourd'hui que cet Etat est appauvri dans son présent, plus appauvri encore dans son avenir, puisque la puissance de son ancienne organisation pour le travail n'existe plus, puisque tous les moyens de production lui font presque défaut simultanément, et bras et capitaux, la Législature du Peuple ne voudra certainement pas contribuer par ses votes au soutien d'un ordre financier qui a eu la fraude pour principe et qui dévore les dernières ressources des citoyens. De ce côté là, c'est-à-dire du côté de cette Législature nous n'avons donc rien à craindre, et nous avons tout lieu d'espérer.

Du côté de l'autre Législature, nous ne pouvons présumer un instant, qu'en présence de la Législature du peuple, elle veuille se discréditer tout exprès, en mettant le mal nouveau qu'elle ferait en regard du bien que peut faire et que fera certainement l'assemblée réformiste si on lui laisse la liberté de délibérer. Il est vrai que ce bien ne serait ni autorisé ni soutenu par le pouvoir exécutif, mais ce n'en serait pas moins là un exemple qu'il faudrait suivre, pour ne pas fournir le prétexte d'une immense explosion où, malgré l'intervention fédérale, périraient certainement beaucoup de meneurs radicaux. Ces meneurs connaissent le danger; leur chef en est le premier instruit; il est homme de précaution et de prudence et il ne voudra pas braver l'opinion au point de provoquer un orage où sa fortune, et peut-être même plus que cela, pourrait sombrer fort misérablement. L'antagonisme qu'on redoute assez hypocritement ne nous paraît donc nullement dangereux pour la réforme; au contraire nous ne pouvons y voir qu'un heureux stimulant et une raison d'espoir de plus.

Le même journal, qui est opposé à la réunion de la Législature du Peuple, reproche en même temps au Conseil de ville non seulement de n'avoir rien fait, mais encore de n'avoir rien préparé pour la réforme et il l'engage à employer la commission d'experts de M. Kellogg, dans le but de réviser et de réduire les dettes et les taxes de la ville de la même manière qu'elle a révisé et réduit les dettes et les taxes de l'Etat. Cet avis ne brille pas par la sincérité et la franchise, ni même par la justice, car le journal qui le donne, sait très bien que le Conseil de ville n'a jamais été le maître de ses délibérations. Ce Conseil s'est trouvé dès le principe sous la dépendance de la Législature radicale et du pouvoir Exécutif radical, et il n'a pu faire montre de ses bonnes intentions; il a pu moins encore leur donner une valeur effective. Mais il s'est préoccupé, tout autant que nous et autant que personne, des malheurs de la situation et il a préparé à tout hasard plusieurs bills qui, s'ils devenaient lois, rétabliraient jusqu'à un certain point le régime financier sous lequel la Nouvelle-Orléans avaient fait de si rapides progrès dans les dernières années qui ont précédé la guerre. On connaîtra bientôt ces bills et l'on verra quand ils seront soumis à la Législature, dans quels rangs et dans quel parti politique se trouvent les amis et les ennemis de la cité.

Le Nouveau Régime Hypothécaire

Quoique personne ne puisse validement plaider ignorance de la loi, il est bon quelquefois, aujourd'hui surtout, sinon de la rappeler du moins de faire connaître de quelles façons elle se trouve interprétée.

Tout le monde sait que la convention de 1868, qui nous a imposé la constitution sous laquelle nous gémissons, a eu en vue de supprimer totalement le système d'hypothèques tacites qui existait jusque là et qui avait pour objet de garantir, sans inscription aucune, les droits des incapables, tels que mineurs, interdits, femmes mariées, etc., contre les détenteurs et administrateurs de leurs biens.

A cet effet, un article des plus importants a été inséré dans la Constitution, lequel décrète que les hypothèques tacites, existant à la date de l'adoption de la Constitution, continueront à avoir tout leur effet sans inscription, jusqu'au 1er janvier 1870, époque à laquelle elles cesseront entièrement d'être, à moins qu'au préalable elles n'aient été dûment enregistrées et que dorénavant aucune nouvelle hypothèque tacite n'existera. Ce même article porte que la Législature passera les lois nécessaires pour la mettre à exécution, c'est ce qu'elle a fait.

Depuis le 1er janvier 1870, il est donc de toute évidence qu'il n'existe plus aucune hypothèque tacite dans cet Etat, en faveur de qui que ce soit.

La Constitution exige que tous les actes, de l'enregistrement desquels une hypothèque quelconque peut résulter soient inscrits au registre hypothécaire du Bureau des Hypothèques de la paroisse où les biens qui doivent être affectés sont situés. Aucun acte enregistré, en dehors de ce livre, ne produira d'effet contre les tiers. Il a toutefois été fait une exception en ce qui concerne les actes relatifs aux mineurs et aux interdits, lesquels se transcrivent dans un livre à part, en vertu d'une loi spéciale.

De date immémoriale, presque tous les actes, tels que contrats de mariages, prises de charge, etc., en faveur de femmes mariées, étaient inscrits dans la paroisse d'Orléans, au Livre des Donations, et nulle part ailleurs. L'on peut dire qu'à peu d'exceptions près, aucune inscription en faveur de femmes mariées, n'a été faite depuis le nouveau régime, au Registre hypothécaire. C'est ce qui fait qu'un très grand nombre de femmes mariées, qui ont des droits à protéger, sont exposées à les perdre totalement, surtout si, du jour où leurs droits ont pris naissance, au jour d'inscription valide, il est intervenu des enregistrements garantissant des sommes pouvant absorber la valeur des biens frappés.

La question de la validité de l'inscription, comme créant une hypothèque dans le Livre des Donations, en faveur de femmes mariées, s'est tout récemment présentée devant deux des cours de cette paroisse, la sixième et la cinquième, et il est utile de constater nettement, que l'enregistrement au Livre des Donations, a été déclaré sans hésitation, par ces deux cours, absolument nul, comme valeur hypothécaire, en d'autres termes, que de cette inscription il ne résulte aucune hypothèque.

C'est en vain que l'on a essayé de plaider l'inconstitutionnalité de l'article abolissant les hypothèques tacites, en ce que cet article altère l'obligation des contrats et enlève des droits acquis, car ces objections ayant déjà été soulevées, ont été mises à néant, non-seulement par la Cour Suprême de l'Etat, mais aussi par la Cour Suprême des Etats-Unis, qui ont, toutes deux, maintenu que cette espèce de législation est uniquement *de remède*, et que d'ailleurs elle n'altère aucune obligation conventionnelle et n'enlève aucun droit acquis, d'autant moins qu'elle n'a en vue, tout au contraire, que d'en constater l'existence et d'assurer aux intéressés une plus ample protection.

Sans vouloir exprimer aucune opinion sur l'opportunité de cette nouvelle législation, mais inclinant plutôt en sa faveur, puisqu'elle met les tiers de bonne foi, à l'abri de surprises malveillantes et qu'elle autorise le premier venu à faire de ces enregistrements valides, en faveur des incapables, nous nous bornons à constater les faits tels qu'ils ont eu lieu et à conseiller aux femmes mariées de notre paroisse de faire insérer tous leurs droits matrimoniaux au registre hypothécaire du bureau des hypothèques de cette ville, et au plus tôt, car leurs inscriptions n'auront d'effet que du jour où elles auront été faites, de la manière voulue par la loi.

Un membre du barreau.

LES COMMUNICATIONS AVEC LE MEXIQUE.

Nous lisons dans le numéro du 15 décembre de la revue de quinzaine du *Trait-d'Union* de Mexico:

La maison R. C. Ritter et Cie, de Veracruz, a obtenu, il y a quelques mois, une concession pour l'établissement d'un service de navigation à vapeur, entre Veracruz et la Nouvelle-Orléans, en touchant aux ports intermédiaires de Tuxpam et de Tampico, un contrat avait été passé, à cet effet, le 26 mars dernier; ce service devait commencer sous la peine d'une amende de $2000, au mois de novembre; mais les concessionnaires se fondant sur les difficultés qu'ils ont rencontrées dans la crise actuelle des Etats-Unis, ont sollicité une prorogation de six mois pour le terme auquel le service devait s'ouvrir, et ont offert de déposer au Mont de Piété les $8,000 représentant l'amende, et qui seraient perdues pour eux si, à l'échéance du nouveau terme de six mois, la ligne n'était pas établie.

Ces propositions ont été acceptées, le 29 novembre, par le gouvernement. MM. Ritter et Cie avaient également demandé que la clause troisième du contrat fût modifiée en ce sens qu'au lieu des quinze jours fixés pour le voyage d'aller et de retour, liberté fût laissée aux concessionnaires de faire ces voyages entre quinze et vingt jours, pendant les quatre premiers mois de l'exploitation; mais le gouvernement a déclaré ne pas juger prudent de faire aucune innovation à cet égard, pour le moment; si l'expérience venait à démontrer qu'on dût faire quelques changements il prendra la résolution la plus convenable. C'est donc en mai 1874 que ce service devra être inauguré.

La même maison R. C. Ritter et Cie, de Veracruz, représentant MM. Alexander et fils, de New-York, a demandé également la prorogation de quatre années du contrat auquel se réfère la loi du 20 décembre 1871, pour l'établissement de la ligne de vapeurs qui fait le service entre New-York et Veracruz, en touchant aux ports de la Havane et du Progreso. Cette ligne reçevait une subvention mensuelle de $2,000; sur le rapport de la seconde commission de finances, la prorogation demandée a été accordée. La députation de Campêche ayant demandé que les vapeurs Alexander touchassent au port de Campêche, et les concessionnaires y ayant consenti moyennant un surcroît de subvention, le contrat a été modifié dans ce sens, et la subvention est portée à $2,500.

Il paraît y avoir une relation intime entre ces deux services de navigation à vapeur, de Veracruz à New-York et à la Nouvelle-Orléans, ce qui fait dire à certains journaux que cette double concession n'en fait qu'une en réalité et constitnera, dans l'avenir, un véritable monopole; quoi qu'il en soit, nous désirons vivement que la ligne de la Nouvelle-Orléans s'établisse, car c'est le port le plus convenable pour mettre en communication maritime le Mexique et les Etats-Unis.

Il est encore question de l'établissement d'une nouvelle ligne de vapeurs entre Veracruz et la Havane; on nous écrit de cette dernière ville que très probablement le service commencera vers le 15 janvier prochain; les voyages, nous dit-on, seront hebdomadaires, et la compagnie possède déjà deux beaux *steamers*.

Fixation de la valeur des monnaies étrangères.

Une dépêche de Washington porte ce qui suit:

Le département du Trésor publiera le 1er janvier une circulaire fixant la valeur des monnaies étrangères en monnaie américaine, conformément à l'acte du 3 mars 1873. L'effet principal de cette mesure vise les importations, où le droit *ad valorem* est calculé sur la valeur des marchandises au lieu d'achat. La valeur actuelle des monnaies étrangères continuera jusqu'au 1er janvier, et après cette date la nouvelle évaluation s'appliquera même aux marchandises maintenant en entrepôt. Mais si ces marchandises sont reçues contre paiement des droits avant cette date, le droit sera assis sur la valeur présente. La circulaire fixera la valeur des monnaies de beaucoup de pays plus haut que précédemment, mais dans quelques cas, comme pour les milreis de Portugal, la diminution sera très sensible. La valeur de la livre sterling anglaise sera portée de $4 84 à $4 86 65, et celle des francs français, suisses et belges de 18 06 cents à 19 03 cents, avec augmentation semblable sur le drachme grec et la peseta espagnole. La lira italienne, évaluée précédemment à 16 pour la pièce d'argent et à 18 06 pour celle d'or, sera calculée à l'avenir à 19 03, tandis que les milreis portugais, évalués avant $1 12, ne vaudront plus que $1 08 47. On estime que les marchandises maintenant en entrepôt dans la ville de New York, si elles ne sont pas retirées avant le 1er janvier, accroîtront les recettes des douanes, d'après la nouvelle évaluation des monnaies étrangères, d'au moins $600,000. En réalité, ce sera une augmentation de taxe sans changement de tarif, par le procédé d'élever, non le taux du droit, mais la valeur de la marchandise à taxer.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Demain, à l'occasion du jour de l'an, il y aura une *Matinée* extraordinaire: le chef-d'œuvre de Boieldieu, *La Dame Blanche*, sera interprété par MM. Gadilb, Fetlinger, Dupin, Marchand, et par Mmes Gabrielle Moisset, Léonia Carini et Jaume.

Jeudi soir, *La Cagnotte*, comédie en quatre actes. Le spectacle commencera par *Les Noces de Jeannette*, le charmant petit opéra de Victor Massé.

Le samedi, 3, *Matinée* à midi; le soir, à sept heures, seconde représentation de *Charles VI*.

Lundi, 5, première représentation de *Madame Angot*, opéra comique en trois actes.

BALS DE L'OPÉRA.—Le premier grand bal de l'Opéra aura lieu ce soir, 31 décembre, et nous ne doutons pas du succès de l'entreprise. Cela veut dire qu'il y aura foule comme toujours, car les gênes d'argent ne tiennent pas contre la passion de la danse et les plaisirs du carnaval. On a remarqué que plus les temps sont difficiles plus on recherche la gaîté comme pour oublier, ne serait-ce que par instants, les douleurs de la détresse. On veut faire contre fortune bon cœur et cette disposition favorise les fêtes mondaines. On peut donc dire d'avance que les bals de l'Opéra seront bien suivis, car la détresse ne fut jamais si générale qu'aujourd'hui. Les cavaliers, du reste, payeront seuls $2.00 pour entrer, ce qui n'est pas trop cher. Quant aux dames, elles entreront gratis. Cette galanterie, de fort bon goût, ne peut manquer d'attirer beaucoup de monde à l'Opéra.

COMPAGNIE NATIONALE D'ASSURANCE DES TRAVAILLEURS CONTRE L'INCENDIE.—Cette compagnie, de nouvelle création, compte parmi ses directeurs des hommes d'une réputation bien établie dans les affaires et d'une honorabilité parfaite, ce qui nous donne une haute idée de la manière avec laquelle ses opérations seront conduites. Pour résister aux incendiaires, qui ne furent jamais aussi sûrs de l'impunité qu'aujourd'hui, il faut qu'une compagnie d'assurance soit dirigée avec discernement et une prudence extrême, et nous ne doutons pas que la Compagnie Nationale des Travailleurs ne parvienne bientôt à inspirer assez de confiance pour assurer son succès.

MAISON T. MOREAU.—L'immense stock de jouets et d'articles de fantaisie exposés par la maison T. Moreau, à l'occasion de la Noël et du Jour de l'An, était si complet et si varié, que, malgré les ventes considérables faites pendant la dernière quinzaine, il paraît à peine entamé. En entrant dans le magasin de l'angle des rues Toulouse et Royale, l'acheteur qui le visiteur aperçoit devant lui une quantité innombrable d'objets de toute sorte, frais et brillants, et tous convenables pour étrennes, et il n'est embarrassé que d'une chose, c'est de faire son choix. La question du prix, fort importante par ce temps de crise, est toute résolue par une étiquette qui accompagne chaque article et en indique le coût en chiffres connus. Nous avons remarqué, dans les quelques instants que nous avons passés dans ce magasin, que ses prix, cette année, avaient subi une grande réduction sur ceux des années précédentes et qu'ils étaient fort raisonnables. Avis aux personnes qui n'ont pas encore fait leurs emplettes du Jour de l'An.

ETRENNES, ETRENNES.—Si vous voulez acheter des marchandises bonnes pour étrennes du Jour de l'An, ne manquez pas d'aller chez Danziger, rue du Canal, 203, entre les rues Bourgogne et Remparts, où vous en trouverez un assortiment des plus vastes, des plus variés et des plus brillants. Une annonce insérée dans une autre colonne, contient une courte énumération de ces articles avec les prix auxquels ils sont offerts. On ne saurait nulle part les avoir à meilleur marché et nous les recommandons aux acheteurs qui n'ont pas encore fait leurs emplettes d'étrennes.

BAS PRIX VU LA RARETÉ DE L'ARGENT.—Telle est la raison qui a engagé M. G. Lavie, rue du Canal, No. 122, à baisser de 25 pour cent le prix de ses belles marchandises, et cette baisse durera tout le temps des fêtes. M. Lavie a un magnifique stock de chemises Charvet, et une immense variété d'articles de fantaisie, entre autres des objets d'art en bronze, cristaux, boîtes, etc., tous excellents à donner comme cadeaux de Noël et du jour de l'an. Toutes ces marchandises sont fraîches, nouvelles, et d'une rare élégance. Nous les recommandons aux amateurs qui veulent se distinguer comme donneurs d'étrennes.—On en trouverait difficilement de plus belles et de plus brillantes et à meilleur marché.

CHAUSSURES A BON MARCHÉ.—Si vous voulez avoir des chaussures à bon marché, adressez-vous au Magasin Rouge, à l'encoignure des rues Royale et Dumaine, où vous en trouverez un vaste assortiment. Ces chaussures sont bonnes, solides, parfaites, bien conditionnées et de prix divers, mais toutes à des prix d'encan pour les fêtes. Le public est invité à aller voir ce grand stock qui ne le cède à aucun de la ville par la variété et l'abondance et qui défie toute concurrence pour le bon marché.

LOUISIANE.

Nous lisons dans le *Sugar Planter*, d'Ouest-Bâton-Rouge:

Vers deux heures après-midi, dimanche la belle sucrerie sur la plantation de MM. Bernard et Leverre (anciennement Isidore Daigle), à environ deux milles au-dessous de Bruté landing, était en feu et, en dépit des efforts des travailleurs de l'habitation et des autres personnes présentes, elle a été complètement détruite. La perte de la bâtisse a été un rude coup, mais on se fera une idée de la perte, quand nous dirons que 162 boucauts de sucre et 40 à 50 barils de mélasse ont brûlé avec la sucrerie. M. Bernard, qui venait d'arriver de la ville, avait visité la sucrerie vers midi et il avait tout trouvé en règle, et deux heures après la bâtisse et son contenu étaient détruits. Les flammes ont été si rapides qu'on n'a rien pu sauver. Il n'y avait pas d'assurance sur la récolte, qui est évaluée à $18,000, et seulement $6,000 sur la bâtisse, le quart de sa valeur.

La *Sentinelle* des Attakapas du 23 annonce qu'une réunion de planteurs devait avoir lieu le 27, à St Martinville, pour conférer sur le système actuel du travail et sur les moyens de transport.

HOMICIDE A VERMILLONVILLE.—Nous lisons dans le *Lafayette Advertiser*:

Une affaire des plus regrettables a eu lieu dans notre ville, mercredi soir, veillée de Noël, vers environ 8 heures.

Un peintre nommé John P. Duffy, depuis quelques temps résident parmi nous, se trouvait au café de M. T. Hébert, fils, avec plusieurs amis fêtant la veille de Noël, lorsqu'une difficulté s'éleva entre lui et un jeune homme de notre paroisse, Adrien Breaux, fils d'un de nos plus respectables planteurs. Quelques amis intervinrent et réussirent à les calmer, mais peu d'instants après un coup de feu fut entendu au dehors, aussitôt plusieurs de ceux qui étaient dans le café s'élancèrent et sur la banquette, aperçurent le malheureux Duffy baigné dans son sang. Quelques-uns présents au moment de l'affaire, ont déclaré que Breaux, après quelques mots échangés avec Duffy, lui a logé une balle de pistolet au-dessous de l'œil gauche à bout portant, causant ainsi la mort instantanée du malheureux Duffy. Breaux a immédiatement pris la fuite, et n'était pas encore arrêté au moment où nous écrivons ces lignes. Les officiers de la loi sont à sa poursuite.

LES RÉCLAMATIONS FRANÇAISES.—Nous lisons dans les journaux du Havre:

L'administration de la Marine nous adresse la note suivante: "Les négociants, armateurs et capitaines français ayant eu à subir des dommages pendant la guerre de sécession aux Etats-Unis, sont invités à présenter leurs réclamations au chef du service de la marine, du Havre, dans le délai de dix jours, c'est-à-dire jusqu'au 20 décembre au soir.

"Ces réclamations devront être accompagnées des informations nécessaires relatant, *au titre de chaque navire*, les circonstances dans lesquelles le fait s'est produit.

TEMPERATURE.—29 décembre 1873. Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrades
6 A. M.	50	10
12 M.	50	10
3 P. M.	53	12
6 P. M.	52	11

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Le comité de transport.

Le comité de transport, présidé par l'honorable Windom, a quitté la ville avant hier après-midi, pour aller visiter le Fort St-Philippe. Plusieurs membres de la Chambre de commerce et du Cotton Exchange l'ont accompagné.

Le comité a dû être de retour en ville hier soir.

Incendie.

Vers une heure, hier matin, le feu s'est déclaré dans une maison en bois, à deux étages, sise rue Hugo, entre les rues Levée et Commerciale, appartenant à Mme Mary Ryan et inhabitée. Les dégâts sont évalués à $100 et ne sont couverts par aucune assurance. Il est évident que le feu a été allumé par un malfaiteur.

Arrestation d'une Voleuse notoire.

Hier matin, vers six heures, les agents Pécora et Pearson, de la police secrète, ont arrêté une jeune femme d'une beauté remarquable, nommée Viola Dumont, alias Marie, l'accusant d'avoir donné un billet contrefait de cinquante piastres, dans un des grands magasins de la rue du Canal, pour payer quelques emplettes qu'elle venait de faire.

Viola Dumont a vingt ans et elle est bien connue de la police. C'est la sœur du célèbre contrefacteur Angelo Marie, de Memphis, qui est en ce moment enfermé au pénitencier de Nashville pour de nombreux méfaits.

Elle possède à un degré remarquable l'art de changer son visage et de se grimer; c'est de cette façon qu'elle a pu jusqu'à présent éluder les poursuites des limiers du service secret, qui ont cependant, de bons yeux et un flair excellent.

Deux fois déjà elle a été arrêtée et conduite devant le tribunal de la justice; mais, sa jeunesse et sa grande beauté ont eu un tel effet sur les jurés chargés de la juger qu'elle a toujours été acquittée.

Viola Dumont est plutôt grande que petite, et sa taille est admirablement bien prise. Ses moindres mouvements sont gracieux; elle a des pieds d'enfant et des mains blanches et potelées.

C'est un type de madone italienne, comme on en trouve dans les tableaux de Raphaël. Un visage d'un ovale parfait, de grands yeux bruns et des cheveux noirs abondants, aux boucles naturelles, un teint vermeil et une physionomie extrêmement mobile; c'est dans tout son ensemble une des créatures les plus séduisantes qu'il soit possible de rencontrer.

On s'étonne de trouver tant de perversité unie à tant de jeunesse et de beauté.

Cette femme n'est pas née vicieuse; ce sont les circonstances, c'est le milieu corrompu dans lequel elle s'est trouvé placée qui l'ont perdue et qui ont fait d'elle une voleuse et peut être pis.

Quoiqu'il en soit, on ne peut se défendre d'un sentiment de pitié en la voyant.

Un suicide à l'Hôpital de Charité.

Une femme de vingt-six ans, connue sous le nom de Mary Smith, affligée d'une maladie incurable et enfermée depuis cinq années à l'hôpital de Charité, s'est suicidée, avant-hier matin, en prenant du laudanum.

On dit que cette malheureuse femme, qui n'avait jamais voulu dire son véritable nom, appartenait à une famille respectable et riche de la ville de New-York.

En 1863 elle avait été enlevée par un jeune officier de l'armée fédérale qui l'avait traînée à sa suite dans les camps. Son amant ayant été tué, elle était restée sans soutien, vivant au jour le jour, et, en 1868, atteinte d'une terrible maladie, elle était venue frapper à l'Hôpital de Charité pour demander un asile.

Depuis cinq longues années, elle n'avait pas quitté son lit. Dimanche, elle a demandé à sortir un instant et s'est rendue sur la levée, où elle a acheté le poison dont elle s'est servi pour se détruire.

Elections de pompiers.

Les membres de la compagnie "Pelican Hook and Ladder No. 4," du département de l'incendie, se sont réunis hier soir, dans le but d'élire leurs officiers pour l'année 1874.

On trouvera la liste des candidats choisis dans une annonce insérée dans une autre colonne du journal. En passant devant les bureaux de l'*Abeille*, après leurs élections, les membres de cette compagnie ont bien voulu nous donner une agréable sérénade, pour laquelle nous les prions d'accepter nos remerciements.

Arrestation d'un incendiaire.

Un homme, du nom de Frédéric Meyers, accusé d'avoir mis le feu à la maison de Mme Mary Ryan, hier matin, a Carrollton, a été arrêté par l'officier de police Vonderwall.

Bureau ouvert.

Un officier de police a trouvé hier soir, vers sept heures un quart, les portes du bureau de M. Francis Fernandez, situé aux Nos 101 et 103 de la rue Conti, ouvertes pour la seconde fois depuis la Noël.

Les voleurs sont entrés dimanche dans ce même bureau.

Le gardien de la paix désire que nous disions que devant une pareille négligence il se croit exonéré de tout blâme si un second vol était commis.

Bénéfice de Garnier.

La séance de billard donnée hier soir au bénéfice de M. Garnier, avait attiré à la Rotonde St-Charles une foule considérable d'amateurs et de curieux, qui ont suivi les péripéties du jeu avec le plus vif intérêt. La première partie, jouée en 300 points par MM. Oberlander et Maggioni contre Coste et Abraus, a duré de 8 heures à 9 heures et demie et a été gagnée par ces derniers de 16 points.

Après un intermède de dix à 15 minutes, pendant lequel la plupart des spectateurs sont allés se rafraîchir à la brillante barre de M. Lecoutour attenante à l'amphithéâtre, la partie sérieuse, celle que réellement on était allé voir, a commencé entre Albert Garnier, le bénéficiaire, et Henry Miller, le plus fort joueur de l'Etat, celui-ci recevant l'avantage énorme du décompte.

Cette partie, qui se jouait aussi en 300 points, a été très-mouvementée. Garnier étant arrivé, à sa 34me entrée, à trois points du but, quand son adversaire n'avait encore que 139 à sa marque. L'entrée suivante, dans laquelle Miller a fait 49 carambolages, sa plus belle série dans cette partie, a donc porté la marque de Miller à 179 et rejeté celle de Garnier à 148.

A partir de ce moment il a été évident pour tout le monde que l'habile professeur, qui n'avait pas joué depuis cinq jours et dont le bras n'avait pas sa souplesse ordinaire, perdrait la partie et subirait, ce soir là, son premier échec à la Nouvelle-Orléans. Il s'est défendu, néanmoins, jusqu'à la 45e entrée, moment où Miller a terminé ses 300 points. Garnier avait alors à sa marque décomptée, 145. Le nombre total des points faits par lui a été de 343 et ses plus fortes séries: 40, 61, 90, 19, 25, 32, 28, 26. Plus fortes séries de Miller: 13, 14 et 49.

Séance du Conseil Municipal.

Le Conseil se réunit à midi, sous la présidence du maire Wiltz. Tous les fauteuils des administrateurs sont occupés.

Le maire soumet au Conseil une communication de M. C. De Gruy, avocat de Mme Rhoda E. White, dans laquelle il déclare que Mme Myra Clarke Gaines a transféré à sa cliente tous ses droits sur les propriétés qui lui ont été adjugées par un ordre de la Cour de Circuit des Etats-Unis, et il réclame, conséquemment, de la ville, la somme de $125,266 66, avec un intérêt de cinq pour cent sur la somme de $64,000, payable le 1er novembre 1870.

La communication est référée à l'administrateur du département des comptes publics.

Le maire soumet également au Conseil une communication de C. E. Girardey & Co., relativement à l'imbroglio du Bureau des commissaires du parc.

Cette communication est référée aussi à l'administrateur des comptes publics.

Le maire, comme président du comité spécial des administrateurs, présente les résolutions suivantes, relativement à l'établissement d'un hôpital pour les vérolés aux frais de la ville:

Résolu, que le maire soit par les présentes autorisé à louer pour le compte de la ville l'hôpital appartenant au docteur O. Anfoux. Le loyer sur cette bâtisse et sur les meubles ne devant pas dépasser la somme de $100 par mois.

Résolu, que l'administrateur du département des édifices publics soit autorisé à désigner, sujet à l'approbation du Conseil, un médecin pour le dit hôpital, dont le salaire mensuel sera fixé à $250, et qu'il soit autorisé en outre à pourvoir à toutes les dépenses de l'hôpital.

Résolu, que l'administrateur du département des édifices publics aura la surintendance générale de l'hôpital, et qu'il sera autorisé à acheter les médicaments et toutes les provisions nécessaires à l'entretien des vérolés.

Ces résolutions sont adoptées sans opposition.

M. Calhoun, administrateur du département des comptes publics, présente son rapport de la semaine, relatif à des réglements de comptes, qui sont approuvés sans difficulté.

Plusieurs pétitions sont présentées et référées aux administrateurs des différents départements.

L'une d'elles est assez curieuse pour mériter une mention spéciale. Elle est de M. J. H. Keller, qui demande que toutes les cloches d'alarme de la ville soient sonnées mercredi, à minuit, pour annoncer le nouvel an. C'est là une idée toute poétique.

—Dans l'étang d'un château situé près d'Arras, un jardinier a pêché une carpe plus que centenaire, ayant aux ouïes deux anneaux d'or, forme alliance, avec cette inscription: "[illegible] de Blerville, 1704."

Laissez parler le Peuple.

Manhattan, Kan., 9 avril 1873.

A Mr R. V. Pierce, Buffalo, N. Y.

Cher Monsieur,—Votre "prescription favorite" a fait énormément de bien à ma femme. Elle en a pris près de deux bouteilles et, depuis deux semaines, est mieux qu'elle ne l'a été depuis deux ans. Elle n'éprouve pas de douleurs périodiques plus de ces douleurs au dos et à l'estomac qu'elle éprouvait depuis plusieurs années. J'ai tant de confiance en votre remède que je suis parfaitement disposé à en garantir l'efficacité à certaines de mes clientes qui cherchent du soulagement à n'importe quel prix. J'ai fait l'essai de beaucoup de médicaments patentés, mais n'ai jamais eu de raisons d'en recommander un seul.

A vous,

GEO. B. WHITING.

Mme E. R. Daly, de Metropolis, Ill., écrit, en date du 9 janvier 1873.

Au Dr R. V. Pierce.—Ma sœur prend votre "prescription favorite;" le remède lui fait beaucoup de bien.

Mary Ann Frisbie, de Lehman, Pa., écrit, en date du 29 mai 1873:

Au Dr R. V. Pierce.—Ce que j'ai pris de votre remède m'a fait plus d'effet que tous les autres médicaments et des centaines de prescriptions de médecins.

30 déc—6t—vtkc

Il y a économie à employer la poudre à levain de Dunham. Pour la pureté et la force elle n'a pas d'égale.

New Orleans, December 26th 1873.

To the Members of the General Assembly of the State of Louisiana.

The undersigned, a sub-committee appointed by the Caucus of Members of the "People's Legislature", have been instructed to urge your prompt attendance at the regular session, on the 5th of January 1874, as provided by the State Constitution.

Recent developments render such an assemblage imperative in the opinion of the Caucus and Gov. McEnery. The delegates at Washington from the People's Convention have nobly performed their arduous duties, and present encouraging proofs that if we properly second their efforts, the establishment of the legal State government will be secured. Let no individual hardship or personal inconvenience induce, therefore, the representative of any district to fail in attendance.

F. C. ZACHARIE, House of Rep.
A. J. LEWIS, Senator,
JAMES LINGAN, "

Papers friendly to the cause will please copy.

Salle du Comité des 70 — Le 26 décembre 1873.—Résolu que le comité endosse et approuve par la présente la convocation de la Législature du Peuple pour le 5 janvier prochain et qu'il exprime l'espoir que les membres de la Législature d'Etat répondront sans délai à la dite convocation, et qu'ils se réuniront et s'organiseront dans la ville de la Nouvelle-Orléans le premier lundi de janvier comme la Législature légale de l'Etat de la Louisiane.

E. J. OGDEN, président pro tem.
AMÉ. MIGUEL NEILL, secrétaire pro tem.
30 déc.

Décédé, hier matin, à deux heures et demie, à l'âge de vingt-neuf ans, CHARLES M. BUFFIER, natif de la Nouvelle-Orléans.

Le journal "Ledger" de Philadelphie, et le "Missouri Republican," de St. Louis, sont priés de reproduire.

Décédé le 4 décembre, à Pau (France), Mr. AUG. MEINADIER, âgé de 79 ans, et qui a résidé 36 ans dans ce pays-ci.

De la part de la famille Hénold.

ENTREPOT DE TAPIS.

No. 17 de la rue de Chartres.

A. BROUSSEAU, Importateur,

Offre, en Gros et en Détail,

TAPIS—1000 pièces, anglais et américains, TOILES CIRÉES, à planchers, de tables et émaillées, NATTES—1000 rouleaux. Nattes blanches, à carreaux et fantaisie. STORES, Corniches, couvertures de tables et de pianos. RIDEAUX en dentelle et dentelle Nottingham, BROCATELLES, COTELINES, terries, reps, damas, CRIN, guimpe, peluche, &c., &c.

24déc—et PP

ENTREPOT DE TAPIS ET DE TOILES CIRÉES.

ELKIN & CO.,

168..........RUE DU CANAL..........168

REÇOIVENT, en ce moment, de nouveaux genres de—

TAPIS anglais, Velours et Bruxelles; TAPIS trois plis et Ingrain; TOILES cirées de toutes largeurs; STORES, Corniches, &c., qu'ils offrent à très bas prix.

16 sept—3m PP

Bureaux de la Compagnie du chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton—Nlle Orléans, 29 décembre 1873.—A un meeting du Board des Directeurs, tenu ce jour, un dividende de quatre pour cent a été déclaré, payable à partir du 2 janvier 1874.

E. McBRIDE, Secrétaire.

ETRENNES! ETRENNES!

Marchandises pour Cadeaux —DE— NOUVEL AN Chez DANZIGER, 203, RUE DU CANAL, 203, Entre Bourgogne et Remparts.

Nous avons toutes sortes de MARCHANDISES convenables pour Etrennes, et nous les vendons à Des Prix Extraordinairement Bas.

SOIERIES NOIRES, SOIERIES EN COULEUR, CHALES CACHEMIRE (doubles) à des prix aussi bas que $15, valant $35. MOUCHOIRS en véritables Point d'Alençon, Pointe appliquée, MOUCHOIRS fins, points à jours, dans des cartons de fantaisie, à $2.50 et $3 le carton. GANTS chevreau de toutes grandeurs et couleurs, à 50 cents et au-dessus. Un nouvel assortiment de PARASOLS français de tout genre. MANTEAUX, MANCHONS et COLS en fourrures, MANTEAUX en fourrures.

—ET—

5,000 yardes de POPELINES et autres Etoffes pour robes à 15, 20 et 25 cts, valant deux fois ce prix.

—AUSSI—

2000 Cols brodés à 25 cts valant 40 cts. 1000 parures brodées, Cols et Manchettes, à 35 et 50 cts valant au moins le double. 500 Nubias à 25 cts valant 50 cts. 500 Barbes en dentelle à 25 cts valant $1. 500 Fischus, nouveau genre, à 75 cts. Echarpes en soie à 50 cts valant $1.25. Cols au Crochet irlandais à 75 cts et valant $2 50. Mantelets et Sacs en zéphyr, dessous nouveaux, etc., etc. etc.

Ne manquez pas de vous arrêter devant nos comptoirs du centre qui offrent un attrait spécial.

THEO. DANZIGER & SONS, No 203, rue du Canal.

21déc—1m

AVIS SPECIAL.

Pour Bâton-Rouge.—Le bateau à vapeur ST. JOHN, partant AUJOURD'HUI, mercredi, à 10 heures du matin, ira jusqu'à Bâton-Rouge.

JAMES McELROY, Capitaine.

31 déc—1t

Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans.—Au coin des rues Baronne et Commune—Nlle Orléans, 20 décembre 1873.—Avis aux Actionnaires—Les directeurs de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans ont, à leur réunion du 16 du courant, déclaré un dividende de 5 par action, ou dividende au bénéfice des six derniers mois, et sera payable à dater du 12 janvier 1874.

Les livres de transfert sont fermés jusqu'au 12 janvier.

WM. S. BROWN, Trésorier.

31 déc—1m

Salle du Pelican Hook and Ladder Fire Company No. 4.—Nouvelle-Orléans, 30 décembre 1873.—A une assemblée régulière de cette Compagnie, tenue aujourd'hui, les membres ci-après désignés ont été élus pour servir durant l'année 1874:

Président...........Leon Bertoli;
Vice-Président...........F. Gueringer;
Secrétaire...........George H. Dunbar;
Trésorier...........L. J. Jourdan;
Foreman...........Paul Lecourt;
1er Assist. Foreman...........P. Ford;
2me do do...........Jos. Flynne;
Warden...........F. P. Mathews.

Délégués au F. C. A.:
Leon Bertoli; Paul Lecourt, F. A. McIntyre.

Délégués-Substituts:
Geo. H. Dunbar, C. L. De Fuentes, P. Ford.
Housekeeper...........C. Paulus.
Fireman...........M. Mickay.

A. H. HARRIS, Secrétaire.

31 déc—3t

Compagnie Nationale d'Assurance DES Travailleurs (Workingmen) CONTRE L'INCENDIE.

OFFICE—No 29 RUE CARONDELET.

GEO. E. DYCHE, Président;
SPENCER FIELD, J., Vice-Président;
E. HARRY ANGAMAR, Secrétaire.

Comité Exécutif:
GEO. D. HITE, G. E. BARWETER, E. BUDE.

Comité de Finances:
WM GOLDING, R. Mc GUIRE, F. J. KUHNHOLZ.

Comité de Construction et Réparation:
THOS. O'NEIL, E. G. WUNDERLICH.

31 déc—1m

Chevaliers de Momus, THEATRE DES VARIETES.

Comité de Réception.

J. T. BOSWELL, Président.

SAM'L SIMPSON,	SAM'L H. KENNEDY,
F. LABORDE,	W. S. PIKE,
ALLAIN EUSTIS,	JNO. B. LAFITTE,
D. A. CHAFFRAIX,	WILL STEVEN,
SCOTT McGEHEE,	D. D. ROGERS,
CHS. A. WHITNEY,	S. PURCH,
JOHN H. KENNARD,	W. L. BELL,
J. C. DENIS,	P. O. MINOR,
R. RIGNEY,	J. ALDIGE,
B. D. WILLETT,	E. B. DRUAN,
J. L. GAUTIER,	O. CARRIÈRE,
J. LEISY,	JAS. ELLISON,
B. T. WALSHE,	E. A. TYLER,
R. E. BRIGGS,	G. W. DUNBAR,

EMILE J. O'BRIEN.

Le Comité de Réception devra être présent au Théâtre à 6 heures et demie du soir. Chaque membre recevra ses insignes et aura son poste assigné.

Les voitures arriveront au Théâtre des Variétés par la rue du Canal, en venant du fleuve seulement, et, après avoir déposé les invités continueront dans la rue du Canal et iront stationner au delà de la rue Bourgogne.

Les fauteuils d'orchestre et les places des premières seront réservés exclusivement aux dames; les messieurs qui n'accompagneront pas de dames seront admis seulement par l'entrée de la rue Bourgogne.

Les portes seront ouvertes à 7 heures et demie du soir et seront fermées pendant les tableaux.

30 déc—2t—PP

LE Dr. F. R. ALPUENTE

A TRANSFÉRÉ son domicile et son cabinet, du No. 126 de la rue du Canal, coin Franklin, Au No. 140 de la rue Royale. Consultations de 8 à 9 heures et demie du matin et de 1 à 4 heures et quart de l'après-midi.

21 déc—3f

Fromage Gruyère.

EN débarquement du steamer "Louisiane": 9 fûts Fromages Gruyère, Emmenthal. 6 caisses Saucissons de Boulogne. A vendre chez V. BATTALORA, Nos 21 et 23, rue Dumaine.

30 déc—6t

Avis.

ON demande une personne parlant le français et sachant bien coudre. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adresser chez Madame NEIL, rue Bréinard, entre Joséphine et Jackson.

Société de Secours pour les Orphelins Indigents.—Une élection de Directeurs de cette Société aura lieu le LUNDI, 5 janvier 1874, au No 121 de la rue Gravier, de 10 heures à midi.

J. M. NORMAN, Secrétaire.

31 déc—et 4 janv.

Le Docteur A. GAUTHIER,

Ex-Médecin aide major de l'armée française, et muni d'un Diplôme américain.

PRÉVIENT le public de la Nouvelle-Orléans, que, pour satisfaire aux nombreuses demandes qui lui sont journellement adressées, il visitera, à domicile, et aux prix ordinaires, les malades qui le feront demander à sa nouvelle résidence, No 255, rue Canal, encoignure Franklin.

Consultations, pour maladies chroniques, de une heure à trois heures P. M.

AVIS.—Association d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.—Nlle Orléans, 27 décembre 1873.—Conformément à la recommandation contenue dans le rapport du comité d'investigation, adopté par les actionnaires dans une assemblée tenue le 15 décembre courant, et sujet à la ratification par les actionnaires qui doivent être bientôt appelés à voter sur certains amendements à la Charte. Avis est, par ces présentes, donné, que les primes d'assurances sur les polices souscrites dans cette Association à partir du 1er JANVIER 1874 INCLUSIVEMENT, seront exigées et payables à la fin de chaque mois, moins une remise (rebate) de quinze pour cent (15 cts) sur les risques de feu, rivières, côtes, lacs et fleuves et de vingt pour cent (20 cts) sur les opérations de mer. A TOUS ASSUREURS, Y COMPRIS LES ACTIONNAIRES, réservant à ces derniers tous droits à toute participation aux profits de l'Association, dans la proportion de leurs primes acquises, à la clôture de chaque année fiscale, soit le 31 décembre.

M. MUSSON, Président.

J. LANAUX, Secrétaire.

28 déc—1m

T. BAILLY BLANCHARD, Jr., IMPORTATEUR, 37—Rue Vieille-Levée—37 (DECATUR.)

OFFRE A VENDRE EN DOUANE OU DROITS PAYÉS:

CHAMPAGNE.

100 Paniers, quarts et pintes du véritable Piper Heidsieck, de la maison H. Piper & Co., de Reims.

VIN ROUGE EN BARRIQUES.

200 Barriques B & P—B B J—Chateau.
200 do P. L.—Costemaron et Côtes-d'Ecossecrefort.
100 do Pour famille, Ambarès, Bassens & Martillac.
25 do Vin de pour dessert.

VIN ROUGE EN DEMI-BARRIQUES.

100 Demi-barriques B & P—B B J—Château, 25-30 gallons.

VIN ROUGE EN CAISSES.

100 Caisses, ordinaire, fin et extra.

VIN BLANC EN BARRIQUES.

100 Barriques B & P—B B J—St-Germain.
25 do Vin Blanc Sauternes de Cotte Blanquefort, Léonhardt.

VIN BLANC EN DEMI-BARRIQUES.

100 Demi-barriques B & P—B B J—St-Germain, 25 30 gallons.

10 do do qualité extra, 25-30 gallons.

VIN BLANC EN CAISSES.

100 Caisses de 12 bouteilles B & P—B B J—St-Germain.

100 Caisses de 12 bouteilles, Haut Sauternes.

SHERRY.

50 Quarts et huitièmes pipes Sherry d'Espagne, Haurie.

25 Quarts et huitièmes pipes Sherry d'Espagne Haurie, extra, de la maison Woel Warth & Co., de Xérès.

PORT.

25 Quart Pipes, F. Durand, vieux.

EAUX-DE-VIE.

25 Quart, cinquième et huitième pipes, Pellevoisin de La Rochelle.

50 Quart, cinquième et huitième pipes, John Maglory.

50 Quart, cinquième et huitième pipes, Otard Dupuy & Co., 1870.

10	do	do	do	J. Faure,	1860.
10	do	do	do	Monterey,	1865.
10	do	do	do	do	1815.
10	do	do	do	de Mrs Castillon	1858.

5 Huitième pipes extra, J. Faure 1858.

50 Caisses de 12 bouteilles Eau-de-Vie, Monteroy.

DIVERS.

Sardines en quart et demi boîtes, de Jh. Penaud, de Nantes.

Cerises à l'eau-de-vie, nouvelle récolte.

Bouchons, réguliers, pointus et demi-jeannes.

Whiskey, vieux Bourbon et Rye.

Machines à boucher les bouteilles, (nouvelle patente.)

22 déc—3f

CHAMPAGNE GOULET & ROEDERER.

150 caisses Champagne, L. Roederer. 150 paniers de Geo. Goulet. A vendre par les agents de Geo. Goulet.

J. B. SOLARI & SON, No 26, rue Royale.

21 déc—1f

JAMBONS DE WESTPHALIE.

50 sacs Café Java, véritable. 10 caisses Sherry Cordial de Copenhague. 10 do Fromages Tête de Maure. 10 do do Pâté Gras. 10 barillets Harengs d'Hollande. 10 caisses de bouteilles Genièvre de Hollande. 10 Fromages Limbourg, véritable. 10 livres Jambons de Westphalie. 10 Poitrines d'Oies de Strasbourg. 10 caisses Liqueurs de Vve. Fockinck. En débarquement et à vendre par

J. B. SOLARI & SON, No 26, rue Royale.

21 déc—3f

AVIS.

IL m'a été volé dans la soirée du 23 décembre, une petite malle en cuir, contenant les comptes des steamers st. John, B. L. Hodge, Lizzie Hopkins, Bart Able, Louise Taylor, Belle Lee, Wm. H. Pike, Cottage Jefferson et plusieurs autres comptes et billets que je ne peux pas énumérer pour le moment; une police d'assurance sur la vie d'Anatole Poret, de St-Jean-Baptiste, de la Compagnie Equitable de la Louisiane; une lettre de valeur adressée à M. R. A. Chartel, du steamer "Lizzie Hopkins", contenant quelques centaines de dollars en billets, et la somme de 70 à 100 piastres, comme suit:

Cash	$150
Billet de L. Sellers, sur MM. Lambios & Doskter	25
Billet de M. Friet, sur L. E. Broce	15

Balance en comptes approuvés et autres. Une lettre adressée à MM. Dufour & Limet contenant quatre vingt-cinq piastres et demie en "Currency."

Si la personne qui est en possession de la dite malle veut remettre en sûreté les papiers qu'elle contient elle pourra garder la Cash. Il ne sera pas fait de questions.

Donaldsonville, 23 décembre 1873.

J. COMBS, Donaldsonville.

AVIS DE BANQUES.—Clearing House de la Nouvelle-Orléans, 23 décembre 1873.—Les banques et les maisons de banque suivantes, membres de la Société du Clearing House de la Nouvelle-Orléans, seront fermées les jours suivants que reconnaît la loi de l'Etat:

Le 25 décembre 1873—Jour de Noël.
Le 1er janvier 1874—Jour de l'an.
Le 8 janvier 1874—Bataille de Chalmette.

Banque des Citoyens de la Louisiane.
Banque Nationale de l'Union.
Banque Nationale de la Louisiane.
Banque Nationale de l'Etat.
Banque Germania Nationale.
Banque Teutonia Nationale.
Banque Nationale de la Nlle-Orléans.
Banque Hibernia Nationale.
Banque de Lafayette.
Pike, Brothers & Co.
Banque du Canal.
Banque Nationale Mutuelle.
Banque du Peuple.
Banque d'Amérique.

ISAAC N. MAYNARD, Directeur.

23 déc—24, 25, 31—1, 7, 8 janv

UN BON LIVRE EST LA MEILLEURE ETRENNE.

LA LIBRAIRIE HÉBERT & Cie, Coin Bienville et Chartres,

A REÇU par les derniers steamers, un splendide assortiment de

Livres pour Etrennes,

10,000 VOLUMES richement reliés, LIVRES DE PRIÈRES-PAROISSIENS. Nacre, Ecaille, Ivoire, Velours, Maroquin, Cuir de Russie.

CHAPELETS RICHES, PLUMES ET PORTE-PLUMES EN OR, ENCRIERS BRONZE ET BOIS SCULPTÉ, PAPETERIES, riches et ordinaires, BOITES à ouvrages et fantaisie, CARTONNAGES et BONBONNIÈRES et mille autres articles trop longs à énumérer.

Aussi en envoi de

CELEBRE CHOCOLAT NAPOLITAIN de Guérin-Boutron.

DRAGÉES, PRALINES LOUIS XV, CHOCOLAT A LA CRÈME ET PRALINE, de Paris.

PRIX MODÉRÉS.

ALMANACHS ET AGENDAS POUR 1874.

HÉBERT & Cie, 29, rue de Chartres, coin Bienville.

22 oct—3mPP Sam 1st et 3me M. J. D

Etrennes! Etrennes!

Mme GOILARD, 66......RUE ROYALE......66

ANNONCE aux Dames qu'elle vient de recevoir, par le "STRASBOURG", des Collections Drap et Cachemire que, vu la rareté de l'argent et le temps avancé de la saison, elle vendra au-dessous des prix coûtants.

N.B.—Une bonne dame de vente trouvera immédiatement chez Mme GOILARD, un emploi permanent. 7déc—et jusqu'au 1er janv—PP

Prix courant des Gants de Peau AU GRAND DEPOT DE GUEBLÉ & NIPPERT, 137..........RUE DU CANAL..........137

GANTS agneau,	1 bouton	....	$1	00
do	do	2 do	....	1 25
do	chevreau	1 do	....	1 25
do	do	2 do	....	1 50

Nos clients et le public connaissent l'excellence et la supériorité de nos gants à cent, et, nos gants chevreau, supérieurs n'importe quelle marque et peuvent garantir chaque paire.

17déc—1m PP

FETES DE NOEL.

Confiserie de A. Lemanne, 207—Rue de Chartres—207

GRAND CHOIX DE CARTONNAGES.

Immense assortiment de: FRUITS CRISTALLISÉS, FRUITS FRANÇAIS GLACÉS, BEIGNETS D'ABRICOTS CRISTALLISÉS, JOLIS BONBONS FINS, DRAGÉES SUPERFINES, GATEAUX ASSORTIS.

24 déc—24, 26, 28, 29, 30, 31, 1, 11.

B. T. Walshe, IMPORTATEUR ET MARCHAND —DE— Lingerie fine, pour Messieurs, —ET— LINGE ET LINGE DE PEAU, —POUR— Jeunes Gens, Jeunes Garçons et Enfants, No 110......RUE DU CANAL......No 110 Près l'encoignure St-Charles.

ANNONCE aux acheteurs au comptant, une réduction de prix.

Il vend, en ce moment, la meilleure qualité de CHEMISES de peau en flanelle Shaker, à $2.50. Des CALEÇONS en flanelle shaker (blanche, grise), à $2 50 pièce. Ces Caleçons sont à coulisse et à boutons.

Chemises de peau, en flanelle, croisées, en mérinos prix—$2.50.

Chemises de peau, flanelle coton, croisées, à $1 la pièce.

Caleçons flanelle coton, modèles perfectionnés, à $1.25 et $1.75.

Chemises de peau, en mérinos, toutes qualités, à très bon marché.

Chemises de peau et Caleçons dits "Arctic", à $1.75 la pièce.

CHAUSSONS anglais, à $4, $5 et $6 la douzaine. Ces articles se vendent d'ordinaire à $6, $7 et $8.

GANTS de peau et de drap, anglais, de Dent & Co; les gants et des gants, au comptant.

BONNETERIE Balbriggan, de la maison Smyth & Co; Bas, chaussettes, de toutes qualités et grandeurs.

ROBES DE CHAMBRE, pour messieurs, un assortiment très complet, pour cadeaux de Noël et du Jour de l'An.

Nous avons le plus fort stock nouveau en fait de

LINGERIE DE MESSIEURS —ET— DE CHEMISES FAITES CHEZ NOUS, articles que nous offrons A UNE REDUCTION DE PRIX POUR DU COMPTANT.

Nous rappellerons à nos clients que le

STOCK DE LINGE DE JEUNES GARÇONS ET D'ENFANTS

Est encore plus considérable que d'habitude, et que nous l'offrons à bas prix pour du comptant.

Une grande variété de tout ce qui se rattache aux Vêtements et au Linge de peau de jeunes garçons et d'enfants;

Habillements complets de jeunes garçons, depuis ceux de 3 jusqu'aux plus âgés;

Pardessus de jeunes garçons, de 5 à 16;

Longs Bas laine et coton, tous les prix—pour jeunes garçons;

Chemises de peau, Caleçons et Cravates, de jeunes garçons.

On trouvera chez nous toute espèce d'articles de jeunes gens et de jeunes garçons; le stock en est augmenté à l'arrivée de chaque steamer, ce qui donne à la clientèle le bénéfice des prix de la place.

Les acheteurs peuvent rendre les marchandises quand elles ne leur conviennent pas.

Les ordres de la campagne sont remplis avec rapidité, sur le principe de COMPTANT SUR LIVRAISON.

VENEZ VOIR LES ARTICLES. On se fera un plaisir de vous les montrer.

B. T. WALSHE.

Au No 110 de la rue du Canal, près la rue St-Charles.

26 déc—et 1er janv

ON DÉSIRE

QUE toutes les ménagères du sud fassent l'essai de la poudre levain—PARAGON YEAST POWDER—de C. H. Collins. Elle est garantie la plus pure et la plus forte qui ait jamais été offerte au peuple. Demandez la Paragon à votre grocer et quand une fois vous l'aurez essayé, vous n'en voudrez plus d'autres. Le dépôt pour la vente en gros est au No 24 de la rue Tchoupitoulas.

A. B. PHILIPS. E. S. OGDEN.

PHILIPS & OGDEN, AVOCATS. 114 rue de la Commune, Nouvelle-Orléans.

LES IDEES DU MOMENT —ET— LA RARETE DE L'ARGENT,

Qui m'ont décidé à offrir des chemises Charvet véritables, devant toile, à raison de $33, et

Tout article de toilette pour Messieurs, à 25 pour cent au-dessous des prix réguliers du comptant.

M'ont aussi porté à offrir, à partir d'aujourd'hui, 20 décembre et jusqu'après les fêtes,

MON STOCK ENTIER d'Articles de Fantaisie.

Lequel comprend d'élégants objets d'art en bronze, Cristaux, Boîtes de voyage et à cartes, Mouchoirs, Boîtes, Cannes, et une grande variété d'autres articles trop nombreux pour être énumérés ici, le tout fort convenable pour

Cadeaux de Noel et du Jour de l'An.

A 25 pour cent au-dessous des prix ordinaires actuels.

Je prie le public de bien comprendre que cette détermination est très positive.

G. LAVIE, Importateur d'articles de toilette pour messieurs.

No. 122 rue du Canal.

SANTA-CLAUS, (LE BONHOMME NOËL)

Vient d'établir son quartier-général à son endroit favori, chez

GUEBLÉ & NIPPERT 137.......RUE DU CANAL.......137

Pour nous mettre à la hauteur des circonstances difficiles que traverse le pays, nous avons établi au centre de notre Grande Exposition de Jouets, un comptoir d'objets à 25 cents, un autre, d'objets à 50 cents, un troisième et un quatrième d'objets à 75 cents et à une piastre. Ces quatre comptoirs sont couverts de jouets et de produits de toute sorte qui peuvent être désignés comme les beaux des articles appartenant à cette spécialité.

Notre département de Porcelaines et de Verreries de Bohême n'a pas son pareil. Venez l'examiner. Chaque article porte une étiquette en indiquant le prix. Nous garantissons nos prix comme étant les plus bas.

9 déc—1m PP Mpo

LES DAMES LIRONT CECI —ET— Les Couturières et les Modistes en prendront note.

GUEBLÉ & NIPPERT 137.......RUE DU CANAL.......137

ont reçu de leur maison de Paris un superbe assortiment de BOUCLES jais et acier.

CHATELAINES acier pour ceintures, BOUCLES et COULANTS jais et acier, pour chapeaux et pour robes. NOUVEAUTÉS et BOUTONS jais et acier. CEINTURES en soie noire élastique, avec boucles, etc. DENTELLE guipure noire pour broderie en jais, etc.

Ainsi qu'une collection complète d'ORNEMENTS ET DE BIJOUTERIE EN JAIS.

GUEBLÉ & NIPPERT, RUE DU CANAL,

débarquent, dans le courant de cette semaine, un bel et important envoi de PLUMES FRANÇAISES, FLEURS ARTIFICIELLES FRANÇAISES. —Ainsi qu'un assortiment de— RUBANS A DEUX FACES, article qui fait fureur en ce moment à Paris.

9 déc—1m PP Mpo

LUNDI, 15 DECEMBRE 1873,

Ouverture de la Grande EXPOSITION ANNUELLE —DE— T. MOREAU, Coin Royale et Toulouse.

JOUETS, Cristaux, Porcelaines, ARTICLES DE FANTAISIE —POUR— CADEAUX De Noël et du Jour de l'An.

Immense Réduction sur tous les Prix.

CHAQUE ARTICLE EST MARQUÉ EN CHIFFRES CONNUS.

Les personnes qui voudront bien honorer la maison de leur visite, sont certaines d'y trouver l'Assortiment le plus Grand, le plus Varié, qui ait jamais été importé, en Jouets d'Enfants, depuis le plus modique jusqu'au plus élevé; et en toutes sortes de Cadeaux depuis le plus simple jusqu'au plus riche.

Rendez visite au GRAND BAZAR MOREAU, vous jugerez vous-même et vous verrez que nos prix sont à la hauteur des circonstances.

14 déc—1m PP

Thos. H. HANDY & Co., aux Nos 14 ET 16 de la rue Royale, Agents pour les Eaux-de-Vie Sazerac,

ONT en magasin et offrent de vendre—Champagne Krug. Champagne Vve Max Sutaine. Eau-de-vie Sazerac. Vieux Whisky Bourbon et Rye, fins. do de do de Kossuth et d'Irlande. Rhum de la Jamaïque et de Ste-Croix. Vieilles Eaux-de-vie de Pêches et de Pommes, Vins sherry, Port et Madère, Amers Boker, Peychaud, Angostura et Hostetter. Kirsch et Absinthe. Liqueurs diverses anglaises et françaises. Vins rouges, Vins blancs, Ales, Porter, etc.

28 déc—6f

LES PLUS CONVENABLES pour Cadeaux de Jours de Fête.

UN PIANO, neuf ou de rencontre, à $100 et au-dessus.

Un ORGUE de salon ou MELODEON, à $50 et au-dessus.

Un TABOURET de piano ou une COUVERTURE de piano.

Une BOITE DE MUSIQUE jouant d'un à douze airs.

Un VIOLON, une GUITARE, un ACCORDÉON, un BANJO ou une FLUTE.

Un livre-collection de musique ou un ALBUM de musique.

LOUIS GRUNEWALD, Aux Nos 14, 20, 22 de la rue Baronne et 129 de la rue du Canal.

21déc—et jusqu'au jv PP

BEAUX ARTICLES A BAS PRIX.

A. B. GRISWOLD & Co,

Au coin des rues Canal et Royale,

OFFRENT un beau choix des articles les plus élégants et du goût le plus recherché pour les Jours de Fête.

A DES PRIX AUXQUELS SE VENDENT D'ORDINAIRE LES ARTICLES COMMUNS.

Bijouterie—la plus grande variété. Montres des meilleurs maisons. Bagues, Boucles d'oreilles, Broches, Parures en Perles, Corail, Camé, Améthystes et Grenats, etc., et d'Etrusque.

Argenterie fine de la célèbre fabrique de GORHAM & Co.

21 déc—et 1er jv PP

Ancienne Maison Turpin.

L. MEDAL, 33............Rue Vieille-Levée............33

Grande Manufacture à Vapeur. CANDIES, CONFISERIES ET PATISSERIES, CHOCOLATS, BONBONS, FRUITS CRISTALLISÉS, Vins Fins et Liqueurs Fines, GELÉES, SIROPS, ETC., ETC. AGENCE DE FEUX D'ARTIFICES.

Grande Réduction de Prix

A l'occasion des fêtes

COIN TOULOUSE, —EN VENTE— AU PRIX COUTANT, TOUS LES OBJETS LAISSÉS Pour compte, tels que MONTRES, CHAINES, DIAMANTS —ET— BIJOUTERIE ASSORTIE

181 ROYALE. 181 ROYALE.

14déc—1m CHAS. TERTAST.

ACHETEZ VOS CHAPEAUX —AU— ROBERT E. LEE,

Le magasin de la ville qui vend à meilleur marché. Coin Royale et St-Louis.

Chant, Solfège, Piano.

MADAME CAMBIER, professeur de chant, de solfège et de piano, a l'honneur de prévenir ses élèves et les familles qu'elle a changé de domicile et qu'elle demeure actuellement rue St-Louis No 16, où elle est visible les jeudi et samedi, de deux heures à quatre heures après-midi.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 30 DEC.—CLASSE No 360.

67 9 27 20 33 27 24 65 7 64 42 46 72

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie, No [illegible], Nouvelle-Orléans, Louisiane, ce 30 déc. 1873.

E. FERAUD, ELAM CURRY, Commissaires.

Attendu:

Par le navire "Simoto", de Marseille, et le steamer "Louisiane", de Bordeaux.

300 barriques VIN de Bordeaux, Suquet. 200 quarts PORTO et SHERRY, F. Vallette. 100 barillets do de do. 2000 paniers HUILE d'olives, Plagniol. 100 caisses MUSCAT de Frontignan, Noilly Prat. 100 do EAU DE FLEURS D'ORANGER, Varaldi. 10 huitièmes COGNAC de l'Isle. 25 caisses CASSIS du Mont d'Or, Noilly Prat. 200 chaînes AULX. 25 caisses PRUNES sèches. 25 do SARDINES. 25 do FRUITS au jus, Pinon-Nouriatile. 25 do do à l'eau-de-vie, do. 25 do CERISES do. 25 do PETITS POIS et CHAMPIGNONS. A vendre par

P. MARINONI, 66, rue Decatur (autrefois Vieille Levée)

22 déc—3PP

Glycérine Solidifiée.

Article exquis pour la toilette. Constamment frais, préparé et à vendre par FREDERICKSON & HARTE, Au No. 139 de la rue du Canal.

29déc—M—PP

Protecteurs de la Poitrine,

Simples et doubles, de la qualité la plus fine, venant d'être reçus et à vendre par FREDERICKSON & HARTE, Au No. 139 de la rue du Canal.

29déc—M—PP

Argent! Argent! Argent!

AVANCES libérales d'argent sur diamants, montres, bijoux, argenterie, sur mandats de l'hôtel de la ville et de la police, au No 16 de la rue de la Commune, en face de l'Hôtel St-Charles. Conditions entièrement confidentielles.

M. JOSEPHSON, Directeur.

29 déc—1 m

Encoignure Royale et Dumaine.

CHAUSSURES CHAUSSURES!! CHAUSSURES!!! BON MARCHÉ, —AU— PRIX D'ENCAN, POUR LES FÊTES, —AU— Magasin Rouge, Encoignure Royale et Dumaine.

M. LION, Agent.

20 déc—1m

MAISON J. GALINIER, (106)..........RUE ROYALE..........(106)

OUVERTURE des MARCHANDISES d'automne et d'hiver nouvellement importées de Paris.

Toutes les nouveautés en Modes et Fleurs.

J'appelle l'attention des dames sur le bel assortiment de mes CHAPEAUX modèles, choisis dans les premières maisons de Paris, et je les prie de vouloir bien venir en constater la variété et l'élégance.

J. GALINIER.

11nov—3m, M.J.D

Le Vrai Drapeau Rouge,

(Qu'il n'y ait point de méprise.)

MAGASIN STE-ANNE,

Coin Royale et Ste-Anne. SEULE AGENCE AU SUD. Beauté, Richesse et Variété.

CHAUSSURES! CHAUSSURES! CHAUSSURES!

16,000 PAIRES nouveaux genres en débarquement de plusieurs Chamberlain et Richardson.

NOTA.—Notre approvisionnement des fêtes, attendu depuis le 1er décembre étant arrivé en retard, et les demandes des magasiniers de la ville n'ayant pu égaler celle des années précédentes, le public est notifié que tout notre stock sera vendu sans réserve.

LA LIQUIDATION, —DE— La Maison Lelievre, 174..........RUE ROYALE..........174.

Et de sa succursale, rue Baronne, No 9, près Canal, se continue.

Vente à 20 p. 100 de perte jusqu'au 1er janvier prochain.

Tous les articles marqués en chiffres connus devant aussi à quel sacrifice ils sont offerts à notre nombreuse clientèle et au public en général.

Occasion rare d'acheter des marchandises d'une beauté et d'une utilité réelles à des prix que l'on ne rencontrera jamais.

20,000 Almanachs de 1874 calculé spécialement pour la Louisiane, à vendre en gros et en détail.

3 nov—3m mar, jeu, dim.—PP

CHARBON, 1ère QUALITÉ DE PITTSBURG. CHS. GAULON,

Pour écouler son stock de charbon, a résolu de vendre aux prix suivants:

à barils à raison de 25 cents le baril. 10 ou un plus, à raison de 30 cts le baril. Laissez vos ordres au No. 161, rue Bourgogne, entre St-Pierre et Toulouse.

27déc—1m—MpdMJ.D.

Propriétés à vendre et à louer.

A Louer,

LA MAISON, No 99, rue du Quartier entre Bourbon et Dauphine. Prix bas par mois. S'adresser au No 2 de la rue de l'Esplanade, ou au bureau de "l'Abeille".

Une des meilleures Shop de la ville à vendre.

LA SHOP DE BOUCHERIE, si bien connue, est à vendre à l'amiable, s'adresser sur les lieux, encoignure Esplanade et Bella Chasse.

Bonne Occasion pour la Campagne.

A vendre pour cause de départ, une propriété consistant de 3 arpents de terre, avec un magasin de marchandises sèches et groceries, situé à Bonnie-Ville près de la Côte Gelée, Paroisse Lafayette, Lac., le tout dans de bonnes conditions, et faisant d'excellentes affaires. Pour les conditions, s'adresser à MM. Gourreau-Vieille-Levée, ou au bureau, à la Côte Gelée, à M. P. Deucoms.

Occasion rare.

A VENDRE, à des conditions avantageuses, une MAGNIFIQUE GROCERIE située dans un des meilleurs quartiers du Deuxième District.

Pour plus amples informations, s'adresser à J. CAMSON, rue Vieille Levée entre Conti et Bienville.

Vente pour cause de dissolution de Société.

UN des plus anciens CAFÉS du Deuxième District, situé dans le quartier le plus commercial. Pour les conditions, s'adresser chez

MR B. BRUIER, rue Conti, Nos 14 et 16.

A Louer,

La maison située rue Bourgogne, No 270, entre Ursulines et Hôpital. S'adresser au bureau de M. F. J. Lepez, commerçant, Passage de la Bourse, No 6.

POUR FRANCE—Une occasion rare se présente à quelques passagers pour un navire-clipper amarinier de première classe, ayant de magnifiques cabines et qui est actuellement en charge et à partir pour le HAVRE. Pour passage, s'adresser à

MEEKER, KNOT & SCHULTZ, 40, rue Carondelet, encoignure Union.

Pour Bordeaux.

La barque française de 1ère classe STE-GENEVIEVE, capitaine Coquelin, partira de sous peu.

Pour fret ou passage, s'adresser à

E. F. HOPKINS, 28, rue Commune.

En débarquement des steamships "Texas" et "St-Louis", de Liverpool.

505 barils Pale Ale "Pints & Quarts of the celebrated make Wm Younger & Co." Edinburgh, à vendre par

M. SHULAYOUN, Sole Agent South, 112, 114, 116 Royale.